

Pôle d'appui à la qualité et à la performance

Organisation du temps médical

Aide à la formalisation de l'organisation du temps médical
 Mode d'emploi de l'outil malcom v1.0

Malcom est un outil d'évaluation du niveau de production médicale et d'aide à l'élaboration de l'organisation du temps des praticiens

L'enjeu de l'organisation du temps médical est double : offrir aux praticiens des conditions d'exercice leurs permettant de s'épanouir sur l'ensemble des activités, qu'elles soient auprès du patient, de recherche, en formation, etc. tout en garantissant une production médicale à l'échelle de l'établissement conforme aux orientations du projet médical.

Une démarche simple, articulée en 4 étapes, peut permettre de mettre en place une organisation médicale performante, tenant compte de ces multiples paramètres.



Une démarche en 4 étapes

#1. L'activité médicale

L'activité médicale est multiple : la première étape consiste à identifier les différentes facettes, et pour chacune d'elle les objectifs annuels de production ainsi que les obligations liées à la permanence des soins.

#2. les ressources médicales

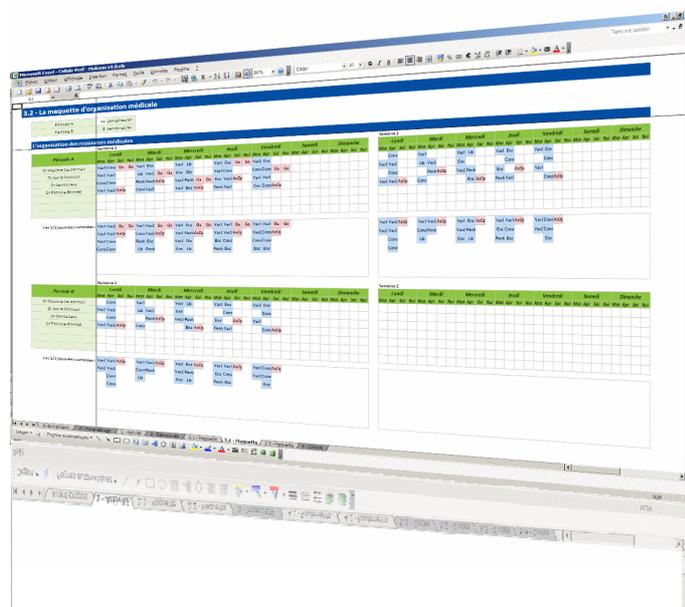
Chaque praticien d'un service/pôle envisage son exercice de manière singulière. La ventilation du temps et la participation à la permanence des soins de chacun conditionneront une espérance de production médicale, alors confrontée aux objectifs du service/pôle.

#3. La maquette d'organisation médicale

Les souhaits des praticiens doivent être déclinés en une organisation au quotidien. Celle-ci, articulée sur des 1/2 journées et plages de gardes et d'astreintes, devra être conforme tant à leurs aspirations qu'aux objectifs de production médicale du service/pôle.

#4. Le contrat individuel

L'organisation définie n'est viable que si chaque praticien respecte un séquençement de 1/2 journées et de plages de gardes et astreintes prévues à l'avance : ce « contrat » doit être acté par chacun vis-à-vis du chef de service/pôle.



Pour toute information

Pierre-Etienne Haas
 – pierre-etienne.haas@ars.sante.fr ;
 – 01 44 02 05 96.